



DECISION N° DEC 25.037/D

**MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 100 000
€ AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE AU TITRE DES
INVESTISSEMENTS 2025**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU l'offre de prêt de l'Agence France Locale, annexée à la présente décision,

CONSIDÉRANT le besoin d'emprunt au titre des investissements de l'année 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CONTRACTER auprès de l'Agence France Locale un emprunt d'un montant de 2 100 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 2 100 000 €
- Durée de l'emprunt : 25 ans
- Date de mise à disposition des fonds : 20 juin 2025
- Date d'échéance finale : 20 juin 2050
- Taux fixe à 3.57 %
- Profil d'amortissement : Amortissement trimestriel linéaire
- Base de calcul : Exact/360
- Commission d'engagement : Non appliquée

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

DECISION N° DEC 25.037/D

OBJET : MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 100 000 € AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2025

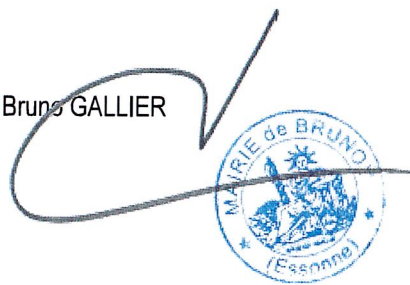
ARTICLE 3 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée au recueil des actes administratifs, elle fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée sur les panneaux municipaux.

Fait à Brunoy, le 03 juin 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 05/06/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 25.037/D

Objet de l'acte : MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 100 000 € AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2025

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 3 - Emprunts

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250603-BRU_AR_24913_1-AR

Date de l'acte : 03/06/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24913_1

Date de réception en Préfecture : 04 juin 2025